

CLASSE 19-19⁽¹⁾

NOM

Murgeon

8983 au H^{de} d'Artillerie Lourde

(1)
année

dont l'homme fait partie ou avec laquelle il doit marcher d'après les
service qu'il a accomplis.

fascicule de mobilisation en tête du Livret.

Nomenclature des effets entre les mains de
Maurgeon

Designation	N° d'el.	Designation	N° d'el.
Capotes	II	Bande Mollitine	NI
Calottes	IIIC	Chaussettes	NN
Corselets	IIIC	Cravatte garnie	N
Cosy	I	Etui - Manteau	I
Brodequins	NI	Fanchette	N
Mantarieton	N	Garniture intérieure	N
Antichelieres	NN	Manteaux porte	INN
Antichelieres	I	Manteaux de hanches	NN
Antichelieres	I	Sabots Galoches	I
Brassinettes	I	Sac de paille monture	N
Bidon (cette)	I	Serviettes	NI
Boite à Grosse	N	Zeusart	N
Bonnet de Polie	NI	Cuiller	N
Bourgeois & Ecaille	II	Cravates (peel)	NNN
Bretelles pantalons	N	Chemises	NNN
Grosse - Habits	N	Chaussons	N
" à laver	N	Cintures de flanelle	NN
" à réviser	N		
" double chaussons	N		
" armées	N		
Calottes	NI		

NOM...

Murgeon

PRÉNOMS...

*Charles Jean
Fernand*

n° m^{le} *8923*

**Enregistrement des effets de toute nature dont l'homme
est détenteur.**

*Règles à suivre pour indiquer sur le fascicule la remise et la
reprise des effets autres que ceux de harnachement.*

I. — Quelle que soit la nature de l'effet, la remise à l'homme est toujours indiquée par l'inscription de l'une des lettres N, B ou I.

N indique les effets neufs.

B indique les effets qui ont servi.

I indique les effets de la collection d'instruction.

II. — Pour les effets de la 1^{re} portion de l'approvisionnement du corps, la lettre indicative est placée dans la colonne de l'année où la remise a lieu et elle est suivie du chiffre qui représente le numéro d'ordre du mois de l'année. Exemple : Pour une veste *bonne* remise à l'homme pendant le mois de *mars* 1905, l'inscription à faire sera B 3, dans la colonne 1905. Si deux effets semblables étaient remis dans le même mois, les deux lettres indicatives seraient placées à côté l'une de l'autre.

III. — Pour les effets de la 2^e portion de l'approvisionnement du corps, il n'est ouvert de colonne que pour les mois dans lesquels une distribution est faite; la ou les lettres indicatives sont placées dans cette colonne.

IV. — On indique la reprise d'un effet à l'homme en barrant simplement la lettre indicative de la remise sur le livret.

Les effets à emporter par l'homme au moment du renvoi dans ses foyers ne sont pas rayés sur le livret.

Ce fascicule n'est utilisé que dans l'armée active; il est placé en tête du livret à la place qu'occupe le fascicule de mobilisation; il est maintenu par deux agrafes métalliques comme ce dernier.

1
Le présent Livret, contenant trente-six pages, appartient à :

Nom
écrit en bâtarde.

Prénoms :

Surnoms :

Né le

19 Février 1899

à

Paris

canton du 11^{ème} arr^t

département de la Seine

résidant à St Maurice 9^{ème} Rue 26

canton de Charenton

département de la Seine

Profession d'Employé de maison

Fils de Fernand Eugène

et de Lucie Hébert

domiciliés à St Maurice 9^{ème} Rue 26

canton de Charenton

département de la Seine

Marié le

à

alors domiciliée à

département d

(Voir mariage contracté sous les drapeaux, p. 2.)

Jeune soldat (1)

de la classe de 1919, de la subdivision d

canton de Charenton

ou Engagé

an, le

19

à, département d

A été compris sur la liste de recrutement de la classe de 19, de la subdivision

d canton d

Passé du service (2) dans le service (2)

par décision d (3) en date du

Numéro au registre matricule
du recrutement :

3525

Partie de la liste du
recrutement cantonal.

1^{er}

Numéro
de la liste matricule.

(1) Appelé bon pour le service armé ou appelé classé dans le service auxiliaire.

(2) Armé ou auxiliaire, suivant le cas. — (3) Conseil de revision ou Commission de réforme.

Temps de service
accompli
dans l'armée active.

Ans : _____

Mois : _____

Jours : _____

Grade

à l'époque de la libération du service actif ⁽¹⁾.

ser. Canonnier servant le 10 octobre 1918

Changements
survenus
dans le signallement
depuis
l'incorporation.

Taille rectifiée : _____

Mariage contracté
depuis
l'incorporation.

Marié le _____

à _____

alors domiciliée à _____

département d _____

19

Autorisation du Conseil d'administration en date du _____

19

Dates des passages et de la libération.

Dans
la réserve
de
l'armée active.

Dans l'armée
territoriale.

Dans la réserve
de
l'armée
territoriale.

Libération
définitive
du
service militaire.



Paris

, le

6 MAR 1918

19

Le Commandant du Bureau de recrutement,

(1) Indiquer si le titulaire est soldat de 1^{re} classe, caporal ou brigadier, ou sous-officier.

On passe un trait sur les théories qui sont retirées à l'homme pour une cause quelconque. Cette mesure ne s'applique pas aux théories abandonnées au détenteur lors du renvoi dans ses foyers.

Instruction générale.

1° A l'arrivée au corps (1)

tail lire et écrire
B. C. P.

2° Au moment du passage dans la réserve de l'armée active (1).....

A SUIVI
LE COURS

préparatoire (infanterie et cavalerie) du 1^{er} degré, en _____
..... du 2^e degré, en _____
secondaire (artillerie, génie et train des équipages militaires)
en _____
supérieur (artillerie et génie) en _____

(1) Ne sait ni lire ni écrire. — Ou sait lire seulement. — Ou sait lire et écrire. — Indiquer les certificats d'études, brevets ou diplômes universitaires.

Instructions diverses.

ESCRIME.

A commencé l'escrime, le _____

Admis à faire assaut, le _____

Élève prévôt, le _____

A obtenu le brevet de prévôt le _____

Prévôt, le _____

GYMNASTIQUE.

NATATION.

A l'arrivée au corps (1) _____

Au moment du passage dans la réserve de l'armée active (1): _____

Instruction militaire.

Brevet spécial d'aptitude militaire obtenu le _____

Instruction. { Commencée le *17 avril 1918*
Suffisante pour que l'homme soit mobilisable le _____
Terminée le _____

Élève caporal (ou brigadier) le _____

Admis au peloton des candidats sous-officiers (dans le corps où ces pelotons sont organisés) le _____

(1) Très bon nageur. — Nageur ordinaire. — Ne sait pas nager.

TAB chauffé N° 2

VACCINATIONS ANTITYPHOÏDIQUES
et ANTIPARATYPHOÏDIQUES A et B

VACCINATIONS		REVACCINATIONS	
Numéro d'ordre	1 ^{re}	1 ^{re}	2 ^e
Doses	1 cc.	1 cc. 1/2	1 cc.
Dates	18-4-18.	26-4-18	12-6-20
Signature du Médecin (1)			

(1) Le médecin qui a pratiqué la vaccination doit signer en face de chaque injection. (Extr. du Bull. Off. du Ministère de la Guerre, 2 juin 1914, p. 982.)

Nom:

Meunier

Prénoms:

Charles

Classe:

1919

N^o matricule:

8923

Grade:

2^e cr

Régiment:

15: A. I.

Bataillon ou groupe:

Compagnie, escadron ou batterie:

61:

OBSERVATIONS:

Visa de la gendarmerie constatant les changements successifs

DE DOMICILE.

Vu à l'arrivée dans la commune

d _____

canton d _____

subdivision de région d _____

A _____, le _____ 19__.

Le Commandant de la gendarmerie,

DE RÉSIDENCE.

Vu à l'arrivée dans la commune

d _____

canton d _____

subdivision de région d _____

A _____, le _____ 19__.

Le Commandant de la gendarmerie,

Vu à l'arrivée dans la commune

d _____

canton d _____

subdivision de région d _____

A _____, le _____ 19__.

Le Commandant de la gendarmerie,

Vu à l'arrivée dans la commune

d _____

canton d _____

subdivision de région d _____

A _____, le _____ 19__.

Le Commandant de la gendarmerie,

Vu à l'arrivée dans la commune

d _____

canton d _____

subdivision de région d _____

A _____, le _____ 19__.

Le Commandant de la gendarmerie,

Vu à l'arrivée dans la commune

d _____

canton d _____

subdivision de région d _____

A _____, le _____ 19__.

Le Commandant de la gendarmerie,

Vu à l'arrivée dans la commune

d _____

canton d _____

subdivision de région d _____

A _____, le _____ 19__.

Le Commandant de la gendarmerie,

Vu à l'arrivée dans la commune

d _____

canton d _____

subdivision de région d _____

A _____, le _____ 19__.

Le Commandant de la gendarmerie,

85^e RÉGIMENT d'ARTILLERIE

61^e Batterie

Permision
 Neant - Le Lieut. Com.
 J. Abrie

Du 26 août au 1^{er} juil. 1918. Détente

INSTRUCTION sur la protection individuelle contre les gaz asphyxiants

Canonnière Murgers

aptitude à la mise en place rapide { en marche
et correcte du masque { au travail 1 heure

aptitude à la mise en place de l'appareil "Tibbot" { au repos
Divrée maxima en marche 2^h 1/2

Entraînement { au travail 1^h 1/2
" " au repos 1^h

Passage en atmosphère infectée { Séances: 2

Nombre et durée des séances { Divrée maxima en marche 2^h 1/2

L'Officier

A. - D'inst. le 21/7 1918

chargé de l'instruction, sur la protection contre les gaz,

chargé du contrôle de l'instruction,

[Signature]

[Signature]

Rappelé par le rapport en exécution
 pres. de la Comp. n° 4832 1/11 du
 23 avril 1921.

Démolition le 17 juin 1921 en ex
 des pres. de la Comp. 6229 1/11 du
 2 juin 1921.